

## ARRETE DU CONSEIL DE VILLE

---

Le Conseil de Ville de la Commune municipale de Delémont

- vu :
  - les dispositions des articles 29 al. 1 lettre d) et 41 al. 1 du Règlement d'organisation de la Commune municipale ;
- sur proposition du groupe CS•POP•Verts ;

### arrête

1. Mme Marie-Claire Grimm, conseillère de ville CS•POP•Verts, est nommée membre de la Commission de gestion et de vérification des comptes, en remplacement de M. Didier Nicoulin.
2. Cette décision entre en force immédiatement.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

La présidente :

La chancelière :

Anne Froidevaux

Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 25 novembre 2013